



# ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

## Centre de Gestion des Hautes Alpes

**06 DECEMBRE 2018**

**COMMISSION ADMINISTRATIVES PARITAIRES**

**CAP : A – B - C**

### LES ÉLUS CFDT VOUS SOUTIENNENT DANS VOTRE VIE PROFESSIONNELLE

**Vos candidats CFDT sont des agents proches de vous :**

- Ils sont à votre écoute et relaient vos préoccupations.
- Ils s'informent et répondent à vos questions.
- Ils connaissent le statut et s'engagent à le faire appliquer.
- Ils font valoir vos droits et se battent pour en obtenir de nouveaux.
- Ils défendent les intérêts de l'ensemble des agents.
- Ils recherchent des avancées profitables à tous.
- Ils travaillent en réseau pour être plus pertinents.
- Ils dialoguent, proposent et négocient autant que possible.

Soucieux de permettre une représentation des différentes catégories de personnels nous présentons des listes dans les CAP A-B-C afin de défendre, représenter et porter le dialogue social dans chacune des CAP en tenant compte des spécificités et des particularités liées à chaque cadre d'emploi.

**Donnez-vous aujourd'hui les moyens d'être vraiment écouté et défendu.**



## CE QUE VEUT LA CFDT

- **Défendre le statut des fonctionnaires publics et leurs droits**
- **Faire appliquer la loi pour tous** et obtenir de nouvelles avancées
- **Lutter contre les inégalités** et contre toutes les discriminations
- **Maintenir** un dialogue social de qualité, constructif, indépendant et être force de proposition
- **Redonner de l'autonomie** aux collectifs de travail, faire confiance aux agents et à l'encadrement de proximité
- **Construire** des conditions de travail de qualité en donnant la parole aux agents sur l'organisation de leur travail
- **Agir** sur les réorganisations en demandant une évaluation de leurs impacts sur les personnels, en pesant sur les nouveaux aménagements des services et en garantissant à chacun la garantie de ses droits individuels face à l'administration.

### **LES COMPÉTENCES DES COMMISSIONS ADMINISTRATIVES PARITAIRES (CAP) :**

#### Elles sont compétentes pour toutes les questions de carrière :

- ✓ Avancement de grade, promotion interne...
- ✓ Changement de situation professionnelle, mutation, reclassement
- ✓ Demande de disponibilité, mise à disposition, détachement
- ✓ Conditions d'exercice des fonctions ...

#### En cas de désaccord entre le fonctionnaire et son employeur :

- ✓ Recours concernant la notation et l'appréciation lors de l'entretien professionnel
- ✓ Accès à la formation professionnelle
- ✓ Demande de travail à temps partiel ...

**Les élus CAP sont également amenés à siéger en conseil de discipline, nos élus CFDT sauront garantir le droit à la défense de chacun.**

Nous avons une bonne expérience et pratique des instances représentatives des personnels au Centre de Gestion des Hautes-Alpes et dans d'autres collectivités du département nous avons tenu nos mandats de 2014 à 2018 avec détermination et sérieux, nos élus le 6 décembre 2018 maintiendront cet engagement pour la mandature 2018 à 2022.

**LE 6 DECEMBRE 2018**

